

Règlement Championnat Par Equipes Régional

Règlements Sportifs Fédéraux – Titre II

Les règlements fédéraux « règles applicables à toutes les compétitions par équipe » édition 2018, s'appliquent et sont à lire attentivement et sont complétés par le règlement régional ci-dessous.

Préambule

P.1. : Champ d'application

Cette compétition s'étend de la première division Nationale à la dernière division Départementale, dans les deux catégories : Masculine et Féminine.

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon Régional, qui comprend les divisions Pré-National Élite, Pré-National, Régional 1, 2 et 3 en messieurs. De plus, il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

P.2. : Dérogations départementales

Toutes dispositions particulières prises par un département :

- ne doit pas aller à l'encontre du présent règlement;
- doit être adoptée par le Comité Directeur départemental;
- doit, pour pouvoir être appliquée, avoir préalablement été communiquée à la Commission Sportive Fédérale (avec copie à la Commission Sportive Régionale).

P.3. : Nombre de phases

Le championnat est divisé en deux phases constituant une seule et même saison.

Niveau Régional

Structure du Championnat

Le Championnat par Equipes LNATT, pour les deux phases de la saison, est structurée de la façon suivante :

Pré Nationale Elites	2 Poules de 8 équipes
Pré Nationale	3 Poules de 8 équipes
Régionale 1 M	6 Poules de 8 équipes
Régionale 2	12 Poules de 8 équipes
Régionale 3	16 Poules de 8 équipes

Montées Descentes

Les modalités des Montées et Descentes de divisions dépendent du nombre de descente d'Equipes de Nationale 3 et du nombre de montées de Pré Nationales Elites vers la Nationale

L'ensemble des cas propres au championnat Nouvelle-Aquitaine sont décrits dans les tableaux ci-dessous, basée sur 2 ou 3 montées de la PNE vers la N3.

2 montées de PNE en N3					
Nbr Descentes de N3 en PNE	0	1	2	3	4
Nbr de Descentes de PNE en PN	4	4	4	4	5
Nbr de Montée de PN en PNE	6	5	4	3	3
Nbr de Descentes de PN en R1	6	6	6	7	8
Nbr de Montée de R1 en PN	8	7	6	6	6
Nbr de Descentes de R1 en R2	12	12	12	13	14
Nbr de Montée de R2 en R1	14	13	12	12	12
Nbr de Descentes de R2 en R3	24	24	24	24	24
Nbr de Montée de R3 en R2	26	25	24	23	22
Nbr de Descentes de R3 en Dpt	30	31	32	33	34
Nbr de Montées des Dpt en R3	32				

3 montées de PNE en N3					
Nbr Descentes de N3 en PNE	0	1	2	3	4
Nbr de Descentes de PNE en PN	3	4	4	4	4
Nbr de Montée de PN en PNE	6	6	5	4	3
Nbr de Descentes de PN en R1	6	6	6	6	7
Nbr de Montée de R1 en PN	9	8	7	6	6
Nbr de Descentes de R1 en R2	12	12	12	12	13
Nbr de Montée de R2 en R1	15	14	13	12	12
Nbr de Descentes de R2 en R3	24	24	24	24	24
Nbr de Montée de R3 en R2	27	26	25	24	23
Nbr de Descentes de R3 en Dpt	29	30	31	32	33
Nbr de Montées des Dpt en R3	32				

Impossibilité ou désistement

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée par une équipe de la même association désignée pour y monter.

Lorsqu'une équipe désignée pour la montée ne peut y accéder, se désiste ou ne se réengage pas, elle est admise à disputer le titre de sa division, si elle est qualifiée pour le faire. Cette non accession libère une place vacante.

En cas de place vacante, cette place est attribuée au meilleur deuxième de poule de la division inférieure à qui n'a pas été proposée une montée. Dans les autres cas, cette place est attribuée au dernier descendant de cette division,

Montées des départements

Les équipes classées 1ère de la plus haute division de départementale accèdent à la Régionale 3 messieurs (soit 12 équipes). Pour arriver à 32 montées, il y aura 20 montées supplémentaires. Ces montées sont réparties dans tous les départements au prorata du nombre de licenciés traditionnels autorisés à participer au championnat par équipes établi au 30 juin de la saison N-1.

En cas de place vacante, elle est mise à la disposition de la Commission Sportive Régionale (CSR).

Fonctionnement propre à chaque division

Pré-Nationale Élites Messieurs

A la fin de chaque phase

- En cas de montées impaires vers la Nationale N3, un barrage sera effectué entre les équipes classées au même rang à l'issue de la phase afin de les équipes accédant à la N3.

A la fin de la deuxième phase

- les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontrent lors de la "journée des titres"; le vainqueur est champion LNATT de Pré-Nationale Élites messieurs ;

Règles spécifiques de participation

Seules les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1200 points (classés 12 minimum) lors de l'un des deux classements publiés pour la saison en cours peuvent être qualifiés pour disputer une rencontre.

Pré-Nationale Messieurs

A la fin de la deuxième phase

- les équipes classées 1^{ères} de chaque poule se rencontrent lors de la "journée des titres" en une poule de 3 ; le vainqueur est champion LNATT de Pré-Nationale messieurs

Règles spécifiques de participation

Seules les joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 1000 points (classés 10 minimum) lors de l'un des deux classements publiés pour la saison en cours peuvent être qualifiés pour disputer la rencontre.

Régionale 1 Messieurs

A la fin de la deuxième phase

- les équipes classées 1^{ères} de chaque poule disputent lors de la "journée des titres", les quarts de finales, demi-finales et finale ; le vainqueur est champion LNATT de Régionale 1 messieurs

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Régionale 2 Messieurs

A la fin de la deuxième phase

- les équipes classées 1^{ères} de chaque poule disputent lors de la "journée des titres", les huitièmes de finale, quarts de finale, demi-finales et finale ; le vainqueur est champion LNATT de Régionale 2 messieurs

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Régionale 3 Messieurs

A la fin de la deuxième phase

- les équipes classées 1^{ères} de chaque poule disputent lors de la "journée des titres" les huitièmes de finale, quarts de finale, demi-finales et finale ; le vainqueur est champion LNATT de régionale 3 messieurs.

Règles spécifiques de participation

Pas de limitation de classement pour cette division.

Participation des féminines

Pour toutes les divisions, les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sans aucune limitation de nombre.

Lieu, Date, Horaire

Les rencontres se déroulent, pour toutes les divisions, le samedi à 16h00, le samedi à 17h00 ou le dimanche à 14h30. Les clubs déterminent pour chacune de leurs équipes en début de chaque phase, leur choix de réception valable pour toute la phase.

Modification de date, d'horaire

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives.

Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisés.

Les demandes sont établies par l'intermédiaire de SPID « espace mon club » au moins 12 jours avant la date demandée.

Dans le cas où une rencontre serait avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'aval de la commission sportive via le secrétariat de la ligue Nouvelle-Aquitaine, les deux équipes ayant disputé cette rencontre sont déclarées battues par pénalité et marqueront 0 points rencontre et 0 points parties

De plus, les frais éventuels de juge- arbitrage leur sont imputés.

Formule :

- Equipe de quatre joueurs en un groupe unique Soit 14 parties potentielles.

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D. Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z. La rencontre se dispute sur deux tables.

- L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ – double 1 - double 2 - AY - CW - DX - BZ. Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Arrêt de la rencontre

En PNE et en PN, la rencontre est arrêtée dès que l'une des deux équipes a un total de points-parties supérieur à la moitié des parties possibles.

De la R1 à la R3, toutes les parties sont jouées.

Nombre d'équipes d'un même club par poule

Une seule équipe d'un même club est autorisée par poule.

Établissement de la feuille de rencontre

Dans toutes les divisions, **les équipes doivent obligatoirement être complètes.**

Dans le cas contraire, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre. Dans tous les cas la rencontre doit être disputée.

Transmission des résultats

Le résultat de chaque rencontre doit être transmis suivant les instructions données en début de phase par la commission sportive compétente

- Si les résultats sont saisis avec GIRPE (fortement conseillé), avec remontée dans SPIDWEB, la feuille de rencontre doit être transmise à la ligue, par courrier ou par email, uniquement s'il y a eu réserves, réclamations, cartons ou égalité, et ce avant le lundi midi suivant la date de la rencontre.
- Si les résultats ne sont pas saisis dans GIRPE, la feuille de rencontre doit être envoyée à la ligue, et les résultats comprenant les scores de toutes les parties, doivent être saisis sans SPID-Mon Club, et ce avant le lundi midi suivant la date de la rencontre.

Balles utilisées

A tous les niveaux, seules les balles plastiques homologuées sont autorisées.

Juge-arbitrage des rencontres et arbitrage des parties

Les rencontres de PNE, PN et R1 sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par la commission régionale d'arbitrage.

Les frais de vacation (**voir tarifs régionaux de la saison en cours**) et les indemnités de déplacement seront réglés au Juge-Arbitre **avant Le début de la rencontre** à raison de 50% du montant par chaque équipe.

L'arbitrage des parties d'une rencontre sera, sauf exigence du club recevant qui peut tout arbitrer, un arbitrage partagé. (Plan d'arbitrage ci-après).

Plan d'Arbitrage partagé des parties pour 14 Parties

PARTIES	ARBITRAGE PARTAGE
A - W	D
B - X	Z
C - Y	B
D - Z	W
A - X	C
B - W	Y
D - Y	X
C - Z	A
Double 1	
Double 2	
A - Y	Z
C - W	B
D - X	W
B - Z	C

Lorsque la date d'une rencontre a été modifiée suite à une demande du club, c'est le club demandeur qui doit impérativement prévenir le juge-arbitre dès réception de l'acceptation de la demande.

Dans le cas où une rencontre serait avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'accord préalable de la commission sportive compétente, les deux équipes ayant disputé cette rencontre sont déclarées battues par pénalité. De plus, les frais éventuels de juge-arbitrage leur sont imputés.